Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_063-DE

Mairie d'Orgères 35230

Séance du Conseil Municipal du 05 juin 2026

CONVOCATION : 29 mai 2026
Présents **:** Yannick COCHAUD, Pierre-Yves SAGET, Christine TROCHU, Yannick GOURIÉ, Laurent BAUDE, Isabelle LIMOUX, Jean-François LE BOUGUENNEC, Alain DECIMA, Marie-Andrée PELLAN, Daniel RENAULT, Geneviève RENAULT, Jérôme CUSSONNEAU, Stéphanie GOSSELIN LEMAILE, Véronique FRUGNAC, Yves-Marie LALLICAN, Sabiha UGUEN, Aurélie DEMÉ, Emmanuel LECHEVALIER, Jérôme TREMORIN, Sylvie DUHAMEL, Erwan MOREAU, Edwige SALLÉ, Insaf GUETAT ANTOINE, Erwan HERVÉ.
Absents : Sylvie FASQUEL, Sylvie RITZENTHALER, Audrey BOURDIN, Etienne JEGOU, Thierry GUERRIAU.
Procurations : Yannick GOURIÉ, Jérôme CUSSONNEAU, Yannick COCHAUD, Sylvie DUHAMEL, Alain DECIMA.

63. FINANCES - Décision modificative n° 1 - budget principal (Acte 7.1)

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,
Vu la délibération 43-2026 en date du 6 mars 2026 portant sur le BP 2026 du budget principal,

M. LE BOUGUENEC présente l'exposé suivant :

Le service finances travaille régulièrement avec le Service de Gestion Comptable (SGC) de Guichen, le comptable public. Il a été constaté des sur-amortissements sur plusieurs biens datant de 2022-2023, des valeurs doublées principalement.
4 biens doivent faire l'objet de correction pour que l'actif soit cohérent entre le service comptable et la collectivité.

Il s'agit de :
- Une borne wifi installée à l'école élémentaire (259.89 € de valeur réelle au lieu de 519.78 €)
- Une borne wifi – disque dur installée à l'école maternelle (487.76 € de valeur réelle au lieu de 975.52 €),
- Une borne wifi installée en Mairie (129.95 € de valeur réelle au lieu 259.90 €)
- Imprimante au restaurant scolaire (184.78 € de valeur réelle au lieu de 369.78 €),

La régularisation des valeurs peut s'effectuer dans l'inventaire de la collectivité en prenant ensuite une reprise d'amortissement par opération d'ordre, au chapitre 042 en recettes de Fonctionnement et au chapitre 040 en dépenses d'Investissement. Au total, le sur-amortissement des 4 biens ci-dessus s'élève à 1 062.33 €.

Il est donc proposé la décision modificative suivante :

En section Fonctionnement

	BP 2026	DM proposée	Nouveaux crédits

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502081-20260605-DCM_2026_063-DE

FONCTIONNEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
011 – 60613 « chauffage » - MAIRIE - 020	68 000 €	+ 1 062.33 €	69 062.33 €
FONCTIONNEMENT - recettes			
Opérations d'ordre 042 – 7811 « reprises sur amortissements des immobilisations » - 01 – 01	0 €	+ 1 062.33 €	1 062.33 €

Le budget en section de Fonctionnement s'équilibre au nouveau montant de 4 976 671.62 €.

En section Investissement

	BP 2026	DM proposée	Nouveaux crédits
INVESTISSEMENT - dépenses			
Chapitre/Article/opération/service/fonction			
Opérations d'ordre 040 – 281831 « matériel informatique scolaire »	0 €	+ 747.65 €	747.65 €
Opérations d'ordre 040 – 281838 « autre matériel informatique »	0 €	+ 314.68 €	314.68 €
INVESTISSEMENT - dépenses			
20 - 2031 – opération 113 – VAVS - 325	30 000 €	-1 062.33 €	28 937.67 €

Le budget en section d'Investissement s'équilibre au même montant de 4 690 301.21 €.

Ceci exposé,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette décision modificative comme indiquée ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à effectuer les démarches inhérentes à cette décision

Pour extrait certifié conforme,

